

## SECTION PERMIS DE CONDUIRE – VOLET ADULTES

À l'âge adulte, plusieurs ont envie d'avoir leur permis de conduire. Vous avez un trouble développemental du langage et vous cherchez de l'information à ce sujet ?



## Permis de conduire

### **Puis-je avoir un accommodement lorsque je passe mon examen théorique ?**

Oui, lorsque vous passez votre examen théorique à la SAAQ, il est possible d'obtenir des mesures d'accommodement.

Toutefois, il n'existe pas une liste des adaptations possibles, les accommodements seront en fonction de chaque personne.

### **Voici des exemples d'adaptations possibles durant l'examen théorique :**

- Il y a des casques d'écoute à tous les postes d'examen pour que la personne puisse entendre la question (la question est lue) et offrir les choix de réponse. C'est offert en tout temps.
- L'employé à l'avant est disponible tout au long de l'examen si la personne a des questions précises ou des incompréhensions lors de l'examen
- Il y a un temps illimité pour répondre aux questions d'examen. Aucune durée
- Il est possible de grossir les images à l'écran en jouant avec la fonction pour mieux voir Il est possible de faire les 3 parties d'examen séparément.

- Lors de l'inscription à l'examen théorique, on doit simplement mentionner à la personne qu'on désire le faire en 3 temps (3 moments différents) et il n'y a aucun frais relié. Il faut simplement le nommer à l'avance.
- L'examen individualisé avec une personne attitrée dans une autre pièce n'est pas offert d'habitude, mais c'est une possibilité.

Ce qui peut être fait, c'est qu'après l'examen théorique, si la personne est en échec ou difficulté, on peut en parler et voir si c'est une mesure nécessaire et favorable.

(Garder en tête qu'on peut faire les démarches avec l'adulte et nommer qu'il a besoin de l'examen individualisé, avant même de faire l'examen et d'avoir un échec)

### **Comment puis-je obtenir un accommodement ?**

Lorsque vous prendrez un rendez-vous pour votre examen théorique, vous devrez spécifier que le test doit être adapté. De plus, vous devrez fournir un **billet médical attestant de la déficience**, car c'est le directeur des examens qui évalue la situation et autorise ou non l'accommodement demandé. De plus, quand vous contacterez la SAAQ, vous demandez quel type de preuve médical est nécessaire selon vos besoins (diagnostic officiel, lettre du médecin, etc.).

Pour rejoindre la SAAQ afin de prendre un rendez-vous :

Région de Montréal : (514) 873-7620

Ailleurs (Québec, Canada, États-Unis) : 1 800 361-7620